

**ADMINISTRATION  
COMMUNALE  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT  
Mme N. SONCK  
Architecte principale  
Avenue Paul Hymans, 2  
B -1200 BRUXELLES**

V/Réf : 18343  
N/Réf. : AVL/KD/WSL-2.106/s.551  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

**Objet :** WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue du Couronnement, 84.  
Surhaussement de l'immeuble.  
Demande de permis d'Urbanisme. Avis de la CRMS.  
(Correspondant : M. A. Tusei)

En réponse à votre lettre du 21 février 2014, en référence, reçue le 24 février, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 12 mars 2014.

(zp de l'église Saint-Henri\*\*\*)

La demande concerne la réalisation d'une extension à toiture plate verte à la place de la toiture existante pour une chambre et salle de bain supplémentaire. L'extension côté rue serait revêtue d'un bardage en cèdre, marquée par une grande baie habillée en zinc dans l'axe du bow-window ; les châssis en PVC du bow-window seraient remplacés par des châssis en bois de ton blanc avec imposte et divisions identiques aux autres châssis qui sont d'origine. L'extension côté arrière serait réalisée en zinc et les châssis en bois remplacés à l'identique avec double vitrage isolant. Au niveau du rez-de-chaussée, l'allège de la fenêtre sur cours serait démontée et remplacée par une porte-fenêtre.

La CRMS n'émet pas de remarques sur le principe de la rehausse, ni sur les autres transformations envisagées. Par contre, elle demande que la surhausse maintienne une toiture à double pentes, avec éventuellement de grandes lucarnes, afin de respecter la typologie du bâti environnant.

S'il y a lieu, la DMS formulera en Commission de concertation les autres remarques qu'appelle la demande.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme I. Leroy (par mail Mmes I. Leroy, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters  
et H. Lelièvre) ;  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.